

## II. Portrait du territoire

Les paragraphes qui suivent mettent en évidence les principales caractéristiques du territoire d'ECLA sur les domaines concernés plus ou moins directement par le PCAET (Sources : SCOT du Pays Lédonien, Diagnostic PLUi-HM ECLA 2024, PPRi et PPRmt, Diagnostic local de santé du Pays Lédonien 2024...).

### A] BIODIVERSITÉ

Le territoire d'ECLA possède un **patrimoine naturel diversifié**, composé de milieux ouverts agro-pastoraux (prairies mésotrophes, pelouses sèches, pelouses marneuses...), de milieux boisés, de milieux humides et aquatiques (prairies humides oligotrophes, arbres têtards, marais, mares...), de milieux rocheux ou souterrains le long des reculées et sur le premier plateau... Cette hétérogénéité est favorable aux continuités écologiques et à une biodiversité riche, qu'elle soit floristique ou faunistique, avec notamment la présence de plusieurs espèces patrimoniales (172 espèces à enjeux fort et très fort (menacées et/ou protégées), en particulier des végétaux, des oiseaux et des invertébrés (Source : Sigogne BFC).

Le territoire abrite plusieurs **réservoirs de biodiversité de la Trame verte et bleue (TVB)** régionale, aujourd'hui intégrée au SRADDET. Il est également recoupé par divers **zonages environnementaux** :

- 3 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ;
- la Réserve Naturelle Nationale (RNN) « Grotte de Gravelle » ;
- la Réserve Naturelle Régionale (RNR) « Plateau de Mancy » ;
- 12 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, 4 ZNIEFF de type 2 ;
- plusieurs Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- 3 sites Natura 2000 : « Plateau de Mancy », « Réseau de cavités à Minoptères des Schreibers en Franche-Comté » et « Reculées de la Haute-Seille ».

Qu'elle soit remarquable ou ordinaire, la nature fournit des **services indéniables et nécessaires** à la qualité de vie de la population :

- services de production, qui correspondent aux produits obtenus des écosystèmes et qui peuvent être commercialisés (eau, nourriture, bois...) ;
- services de régulation, qui permettent de modérer ou de réguler les phénomènes naturels (régulation du climat, de l'érosion, des crues, des dynamiques biologiques...) ;
- services culturels, qui sont les bénéfiques non-matériels comme l'éducation (éducation à l'environnement, sciences participatives), la récréation, l'enrichissement spirituel.

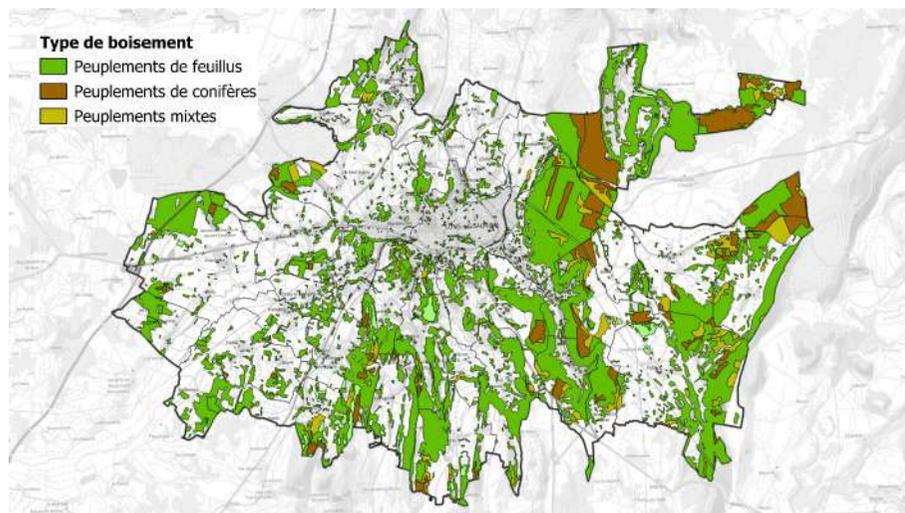
Certaines espèces envahissantes recensées sur le territoire d'ECLA (Ambrosie à feuilles d'armoise, Berce du Caucase, Moustique tigre, Frelon asiatique, Chenille processionnaire) posent des problèmes de santé publique. ECLA mène diverses actions de lutte contre leur prolifération : mobilisation et sensibilisation/formation de référents communaux, contrôle de sites connus, chantiers d'arrachage assurés par une équipe verte ou la FREDON, mise à disposition de pièges...

### B] FORÊT

Les espaces boisés d'ECLA, composés de **7 551 ha de surfaces forestières**, auxquelles on peut associer 250 ha de formations arbustives et sous-arbrisseaux (Source : OCS GE 2017), sont répartis sur **38,2% de la superficie du territoire**.

La répartition de la forêt n'est pas homogène sur le territoire. Les surfaces boisées se situent principalement dans la moitié Est, en bordure (Baumes-Messieurs, Conliège, Perrigny, Revigny) et sur le premier plateau jurassien (Publy, Verges, Vevy). Elles se composent de différentes essences,

feuillues et/ou résineuses, plus ou moins dominantes selon les secteurs : **81% de peuplements feuillus**, 12% de peuplements résineux et 7% de peuplements mixtes.



Atlas des forêts (ECLA)  
Source : OCS GE 2017

Elles sont le siège d'une **activité biologique intense** et abritent de nombreuses espèces (oiseaux, chiroptères, autres mammifères...), dont certaines patrimoniales, pour lesquelles elles servent de refuge à différentes étapes du cycle biologique (alimentation, repos, reproduction, hivernage).

La **production de bois**, principale fonction économique des forêts, est développée dans la partie consacrée aux activités économiques.

Les forêts jouent également un rôle primordial de **séquestration de carbone**, en termes de stock et de flux, évalué dans la partie dédiée du diagnostic.

Elles sont traversées par de **nombreux sentiers** qui donnent l'occasion à chacun de pratiquer la randonnée (pédestre, VTT, à cheval), d'apprécier la nature et de se ressourcer.

## C] EAU

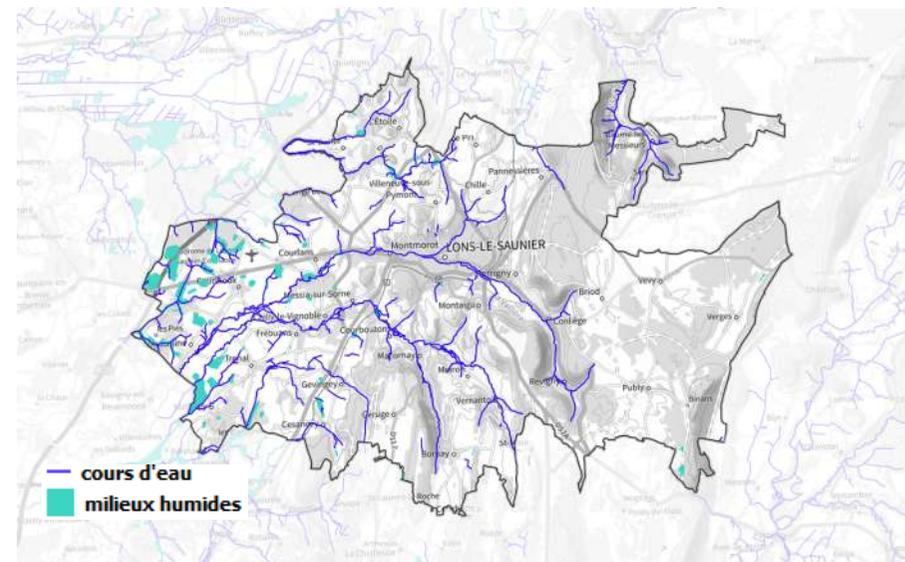
### a/ Réseau hydrographique

Le territoire d'ECLA recoupe **3 bassins versants** :

- celui de la **Seille** est majoritaire en superficie (98%) et abrite les seules masses d'eau superficielles présentes sur le territoire ;
- ceux de la **Loue** et de la **Haute Vallée de l'Ain** sont respectivement présents en bordures Nord-Est et Sud-Est du territoire mais ne couvrent aucun linéaire d'eau courante.

Il est traversé par 2 cours d'eau principaux :

- la Vallière qui s'écoule d'Est en Ouest, de Revigny (400 m) à Condamine, sur une distance d'environ 17 km, et ses affluents principaux le Solvan et le ruisseau du Château ;
- la Sorne, qui s'écoule d'Est en Ouest, de Vernantois à Courlaoux où elle rejoint la Vallière, sur une distance d'environ 14 km, et son affluent principal le Savignard.



Réseau hydrographique et milieux humides (ECLA)  
Source : BD TOPO, DREAL BFC, Fédération des Chasseurs du Jura

La **morphologie des cours d'eau** est en liaison directe avec la géologie :

- à l'amont (têtes de bassin), les rivières sont pentues, accidentées, avec un lit majeur réduit ;
- à l'aval (plaine bressane inondable), leur pente s'adoucit, la vallée s'élargit, les méandres sont nombreux, le lit important.

Le long de la **Vallière**, de nombreuses résurgences peu importantes à pérennité très variable sont présentes, avec des débits n'excédant pas quelques litres par seconde.

La majorité des **berges** des deux ruisseaux sont verticales et d'une hauteur de 1 à 1,5 m. Les berges sont couvertes de manière irrégulière par une végétation dense et peu entretenue, provoquant des risques d'embâcles et de points d'érosion, et parfois longées de murets de pierres sèches.

Le **réseau hydrographique de surface**, constitué d'un chevelu de ruisseaux de gabarit variable, est **majoritairement concentré sur les deux tiers Ouest** du territoire et absent des secteurs situés sur le premier plateau. Pour autant, la partie Est du territoire abrite un **milieu aquifère souterrain** non négligeable. Dans ces zones, la roche calcaire qui compose le sous-sol est constituée de karst. Ce-dernier est caractérisé par un réseau souterrain de circulations d'eau dans lequel les vitesses d'écoulement sont rapides et les capacités d'épuration naturelle faibles. Par sa nature, le karst constitue ainsi un milieu particulièrement sensible aux variations d'intensité des précipitations en termes de qualité (pollution) et de quantité (débit).

**L'état écologique des cours d'eau qui traversent le territoire est globalement médiocre**, à l'exception de la Sorne (état moyen) et du ruisseau de la Madeleine (état bon). Tous les cours d'eau subissent des **pressions**, parmi lesquelles :

- les **altérations** du régime hydrologique (ex : prélèvements d'eau...), de la morphologie et de la qualité physique des milieux (ex : cours d'eau fortement incisés drainant la nappe, état dégradé des berges et des arbres formant la ripisylve, banalisation des fonds par le tuf...) – plus marquées sur la partie Ouest du territoire, moins encaissée – et de la continuité écologique (moulins, seuils) ;
- la **pollution** aux nitrates ou aux matières organiques favorisant l'eutrophisation (ex : développement d'algues vertes dès les sources de la Seille à Baume-les-Messieurs, qualité des rejets...) ainsi que la

pollution ponctuelle par les activités industrielles et les incivilités en zone urbaine (macrodéchets).

En revanche, **tous les cours d'eau sont en bon état chimique**, la pression principale étant la **pollution par les pesticides**. Dix communes au Nord du territoire sont ainsi classées en **zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole** (Directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991), en particulier les communes de L'Étoile, Le Pin, Saint-Didier et Villeneuve-sous-Pymont.

Les **peuplements piscicoles** observés varient selon les secteurs :

- têtes de bassin de la Vallière et de la Sorne : truite, chabot, vairon, loche ;
- aval du rond point du rocher à Montmorot : blageon, chevesne, gardon, goujon, barbeau ;
- carpe et perche soleil sont ponctuellement observées plus à l'aval.

Les quotas de salmonidés tendant à diminuer, les pêcheurs se détournent progressivement de la truite, à la faveur des plans d'eau et du corégone.

## b/ Travaux et aménagements

La Vallière, qui forme un torrent étroit et canalisé dans la traversée des villages (Revigny, Conliège, Perrigny), franchit la RD 1083 par **deux grosses buses** de plus de 3 m de diamètre. Depuis les années 1950, **la rivière est recouverte dans le centre ville** de Lons-le-Saunier jusqu'au parc des expositions Juraparc, à l'exception d'un tronçon situé le long du parc Édouard Guénon. La Vallière a également fait l'objet de **travaux de recalibrage et d'aménagement de berges**, notamment en amont et en aval de la partie souterraine à Lons-le-Saunier, dans l'objectif d'augmenter la capacité du lit mineur et de réduire la fréquence des débordements à la traversée de la zone urbanisée. Toutefois, ces transformations s'accompagnent d'une accélération des écoulements. Les problèmes de débordement résolus localement peuvent alors être transférés sur les parties aval de la rivière.

Des **sections couvertes** de la Sorne sont présentes dans le village de Vernantois et aux alentours du golf, où la rivière a été recalibrée. Des canaux d'alimentation d'anciens moulins ont été comblés, en particulier le

canal du moulin à Courbouzon et celui en aval de la Papeterie à Messia-sur-Sorne. Outre ses affluents, dont le principal en rive gauche est le Savignard, la **Sorne** est accompagnée de plusieurs canaux de dérivation dont le principal est la Dérobe qui quitte la Sorne à l'aval de Frébuans pour rejoindre la Vallière à Savigny-Revermont (71).

De nombreux **ouvrages hydrauliques** sont recensés sur le lit mineur de la Vallière, de la Sorne et du Savignard : moulins, seuils, prises d'eau, biefs (qui permettaient l'utilisation de la force motrice de l'eau, aujourd'hui majoritairement à l'abandon), ouvrages de répartition et de régulation, ponts et seuils de stabilisation du lit. Ces ouvrages peuvent favoriser la formation d'embâcles et donc provoquer des phénomènes localisés de relèvement de la ligne d'eau en amont, d'abaissement en aval et d'accélération des courants au droit des ouvrages.

Plus largement, au niveau du lit majeur des ruisseaux, l'urbanisation et l'industrialisation, en particulier au niveau de Lons-le-Saunier, Montmorot, Macornay et Frébuans, se sont traduites par l'**implantation de constructions en zone inondable** (lotissements, habitats isolés, zones commerciales), soit sur remblais, soit sur terrain naturel. En particulier, de nombreux remblais transversaux ont une hauteur dépassant plusieurs mètres (ex : à Montmorot au niveau des établissements Doras, à Lons-le-Saunier autour de Juraparc, au niveau de la décharge Caniotti à Macornay et pour les établissements Roux à Frébuans). Ces ouvrages peuvent, pour des crues exceptionnelles, perturber l'écoulement des eaux.

La compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** a été transférée par ECLA à l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Seille et affluents en 2022. En parallèle de **projets structurants** pour les cours d'eau du territoire (reméandrement, étude globale sur le ruisseau de la Madeleine, plan de gestion stratégique des zones humides...), l'EPAGE assure des **opérations ponctuelles d'entretien** des cours d'eau et de la végétation riveraine (enlèvement d'embâcles, entretien d'ouvrage sous voirie causant des débordements, stabilisation de berges en technique végétale, arasement d'atterrissements...) en présence d'enjeux avérés (ponts, lignes électriques...). Ces actions, qui limitent les dégâts sur les infrastructures, ont toutefois peu d'effet sur le risque inondation.

## c/ Zones humides

Un **réseau de zones humides** est présent sur la moitié Ouest du territoire, composé principalement de prairies humides, forêts humides, marais et tourbières.

Dans les secteurs agricoles, les sols hydromorphes, largement représentés dans la plaine bressane inondable, ont fait l'objet par le passé de drainage et de mise en culture, ce qui a contribué à la dégradation de leur état de conservation, voire à la régression de ces milieux.

## d/ Alimentation en eau potable

Parmi les sources exploitées, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 identifie **2 masses d'eau souterraines à fort enjeu** pour la satisfaction sécurisée et pérenne des besoins en eau potable, appelées « zones de sauvegarde » (Alluvions de la Bresse » et « Alluvions de la Vallière et de la Sorne »). Le SCoT du Pays Lédonien indique que **les communes de Baumes-les-Messieurs et Pannessières sont en déficit d'alimentation en eau potable**.

Les **masses d'eau souterraines** présentent globalement un **bon état écologique et quantitatif**. Seul un déficit quantitatif lié aux prélèvements sur la masse d'eau « Alluvions de la Bresse - Plaine de la Vallière » est identifié. Ces masses d'eau restent toutefois sensibles au **risque de pollution diffuse liée aux activités agricoles** : les nappes karstiques à cause de la perméabilité importante des terrains ; la couche d'alluvions au-dessus des nappes alluviales étant fine, la nappe souterraine est plus sensible à la pollution provenant des cours d'eau de surface, malgré son filtrage naturel.

La **distribution d'eau potable** est assurée par la Régie Eau ECLA (16 communes) et 3 syndicats des eaux : SIE de Heute la Roche (10), SIE de la Haute Seille (4), SMEA de Beaufort (2).

**Sur la Régie Eau ECLA, 5 sites de prélèvements principaux** alimentent les communes en eau potable (*Source : RPQS 2022*) :

- **2 nappes alluviales** : la nappe de Villeveux (volume prélevé variable, de 1 287 040 m<sup>3</sup> en 2022) pompée à partir de 6 puits et distribuée vers une partie de Lons-le-Saunier, Macornay, ZI Perrigny, Conliège et le hameau

de Vatagna à Montaigu) ; la nappe de Trenal (volume prélevé variable, de 454 379 m<sup>3</sup> en 2022) pompée à partir de 3 puits et distribuée vers Chilly, Condamine, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, Frébuans, l'Etoile, Messia, Montmorot, Saint-Didier, Trenal. Depuis 2021, l'exploitation des sources de Conliège et Revigny a été optimisée, notamment en été, en adaptant les paramètres de fonctionnement de l'ultrafiltration ;

- **3 sources d'origine karstique** : les sources de Conliège et Revigny (461 608 m<sup>3</sup> prélevés en 2022) qui desservent une partie de Lons-le-Saunier ; les sources de Moiron (7 919 m<sup>3</sup> en 2022) ; les sources de Montaigu (16 069 m<sup>3</sup> en 2022, périmètre de protection est en cours de finalisation).

Le réseau est constitué de 5 stations de pompage, 10 châteaux d'eau pour l'ensemble des 5 captages et 315 km de réseau de distribution pour une population à desservir d'environ **28 000 équivalents habitants (habitants, industriels, artisans et agriculteurs), soit plus de 80% de la population d'ECLA**. Une part significative d'eau potable est consommée par des activités telles que l'industrie et le centre nautique Aqua'Rel ; l'agriculture est quant à elle minoritaire dans les prélèvements. La Régie Eau ECLA vend également de l'eau au SIE des Foulletons (Larnaud, Fontainebrux, Les Repôts) pour l'alimentation de son réseau d'eau potable (67 085 m<sup>3</sup> en 2022).

En période estivale, les sources et la nappe de Trenal s'amenuisent, la nappe de Villevieux vient compléter l'alimentation en eau sur tout le territoire de la Régie Eau ECLA. Cette ressource présente un volume d'eau disponible considérable, qui alimente 3 producteurs d'eau potable (Régie Eau ECLA, SIE Région de Bletterans, SIE Seillette) et quelques agriculteurs. Suite aux travaux de sécurisation réalisés en 2023 pour individualiser chaque siphon des puits de Villevieux, la capacité de pompage a été améliorée, même en cas de sécheresse. Toutefois, cette ressource reste vulnérable aux pollutions accidentelles. En situation de crise (sécheresse + pollution), la capacité de stockage du réservoir laisse un **délai de 21 heures pour trouver des solutions alternatives** et maintenir le service d'alimentation en eau potable.

Chaque année, en période estivale, la Régie Eau ECLA approvisionne en eau potable le SMEA de Beaufort (15 344 m<sup>3</sup> en 2022) dont la ressource est insuffisante (convention de secours).

Le rendement du réseau est satisfaisant (85% en 2023). La collectivité investit chaque année environ 1 million d'euros pour le renouvellement des canalisations d'eau potable vieillissantes.

**La qualité de l'eau potable est majoritairement très bonne, mais quelques pics de concentration élevée en nitrates et pesticides** ont été observés (Villevieux, Moiron, Montaigu = captages prioritaires SDAGE). Les sources de Conliège et Revigny sont également plus sensibles à la pollution, du fait de leur origine karstique. Des actions sont menées par la Régie Eau ECLA auprès des agriculteurs pour réduire le risque de pollution (conventions interdisant l'utilisation des molécules ciblées et limitant les engrais, animation de groupes de travail sur le désherbage mécanique, mise en place de Paiements pour services environnementaux (PSE), analyse de sols...).

La Régie Eau ECLA travaille à la réalisation d'un **Schéma directeur eau potable (SDEP)**, descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable incluant le plan et l'inventaire des réseaux, ainsi qu'un **Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)** qui traite plus particulièrement du volet sécurisation. Ces documents s'inscrivent dans le cadre du **Schéma départemental d'alimentation en eau potable 2015-2025**, en cours de révision.

Depuis 2023, la Régie Eau ECLA organise le Forum de l'eau « L'eau d'ici » qui **sensibilise le public à la ressource** de manière générale (qualité, quantité, eaux pluviales...). Par ailleurs, suite à un travail d'enquête citoyenne puis de concertation mené en 2022-2023 (programme « Demain l'eau »), la mise en œuvre de propositions citoyennes a démarré en 2024 avec l'expérimentation de toilettes sèches. Une aide à l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie et des kits hydro-économiques ont été déployés pour les usagers de la Régie Eau ECLA.

## e/ Assainissement

L'**assainissement collectif** est assuré par ECLA sur tout le territoire (13 stations dont 2 majeures à Montmorot (44 000 eqH) et Courlaoux (7000 eqH)). Pour ces deux stations d'épuration, **les rejets en sortie de station sont généralement conformes**. En revanche, le réseau de collecte, en partie unitaire, n'est pas dimensionné pour recevoir les eaux pluviales lors d'épisodes pluvieux intenses, ce qui occasionne des **rejets dans le milieu**.

Le **Schéma directeur d'assainissement (SDA)** Vallière Sorne a été réalisé en 2021, celui des plus petites stations d'épuration est en cours d'élaboration. Le SDA prévoit un plan pluriannuel d'investissement pour la mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales, qui est mis en œuvre progressivement chaque année.

L'**assainissement non collectif** est sous la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) géré par ECLA (environ 1000 habitations situées principalement sur les communes de Cesancey, Geruge, Publy et Verges).

## D] PAYSAGES

Le territoire d'ECLA présente des **atouts paysagers naturels et bâtis reconnus**, qui s'appuient sur le relief et la présence de l'eau et de la forêt principalement, participent à la **qualité du cadre de vie** et incitent à la **découverte** (attractivité touristique et résidentielle) : paysages ouverts de plaine, paysages de plateaux, reculées, vignoble... Le territoire compte ainsi des points de vue et belvédères aménagés et signalés, notamment dans les secteurs les plus touristiques.

Les **silhouettes urbaines** remarquables participent à la qualité paysagère du territoire d'un point de vue identitaire, historique et patrimonial (ex : Montaigu) et méritent d'être préservées en veillant à la qualité des projets d'aménagement dans ces secteurs.

Un **enfrichement des reculées** est observé du fait de la déprise agricole sur des terres peu mécanisables, qui s'accompagne de la fermeture

progressive des paysages. Face à ce phénomène, les communes de Revigny, Conliège, Perrigny, Pannessières et l'association Défense Vallée Vallière se sont récemment organisées pour porter un projet de réouverture paysagère et de valorisation des friches à travers des activités agricoles.

La mutation des pratiques agricoles entraîne également une simplification et une **homogénéisation des paysages** avec une tendance à l'agrandissement des parcelles et des **impacts sur le bocage** (perte de linéaires de haies, réduction des haies et bosquets...), qui constitue pourtant un marqueur identitaire du territoire et présente un intérêt écologique majeur.

## E] POPULATION

### a/ Évolution démographique

En 2022, le territoire d'ECLA compte **34 210 habitants, dont la moitié réside dans la ville de Lons-le-Saunier**, qui compte 16 942 habitants. Le pôle urbain, composé de Montmorot, Lons-le-Saunier et Perrigny, représente plus de 60% de la population totale de l'agglomération.

La population de l'agglomération a atteint son apogée en 1982 avec 35 112 habitants, avant de connaître un **déclin démographique** jusqu'en 2020 (solde naturel négatif et solde migratoire insuffisant pour compenser), avec une diminution moyenne de 0,2% par an (0,4%/an pour la ville de Lons-le-Saunier, environ 0,01%/an dans les autres communes). **L'évolution démographique au sein d'ECLA est toutefois contrastée** : baisse de population pour certaines communes (ex : Baume-les-Messieurs, Chille, Montaigu, Saint-Didier), hausse pour d'autres (ex : Courlaoux, Vevy).

### b/ Composition

Les tranches d'âge des 60-74 ans et des plus de 75 ans ont enregistré la plus forte croissance entre 2009 et 2020, représentant désormais 32,6% de la population totale. Cette évolution souligne le **vieillessement de la population**, observable sur l'ensemble du territoire d'ECLA, mais avec des

**évolutions contrastées** entre les communes, et met en lumière des besoins spécifiques en matière de santé, de logements et de loisirs. La tranche d'âge la plus représentée sur le territoire est celle des 45-59 ans, constituant 20% de la population d'ECLA. En 2020, 9,4% de la population d'ECLA est constituée de personnes âgées de plus de 80 ans.

En 2020, le territoire d'ECLA compte **16 962 ménages**, après une **augmentation** entre 2009 et 2020 principalement dans les communes extérieures au pôle urbain. Un **desserrement des ménages** est observé, avec une diminution de leur taille moyenne (2,91 personnes par ménage en 1968 à 1,95 en 2020). Cette tendance est particulièrement accentuée à Lons-le-Saunier, où la taille moyenne des ménages est de 1,78 personnes. Depuis 2009, on observe une **diminution du nombre de familles** (couples avec enfants), qui sont davantage représentés dans les villages par rapport à Lons-le-Saunier.

## c/ Niveau de vie

En 2021, le **taux de pauvreté est de 14,3%** sur ECLA, 21% sur la ville de Lons-le-Saunier. La pauvreté touche principalement les jeunes, avec des taux d'environ 20% pour les moins de 30 ans et les 30-39 ans. Le revenu médian s'élève à 22 570 € sur ECLA en 2021, 20 580 € sur la ville de Lons-le-Saunier. **Les écarts de revenus sur le territoire sont significatifs**, comme le montre le rapport interdécile qui est de 3,1 pour les ménages d'ECLA, 3,3 sur la ville de Lons-le-Saunier. En 2019, à Lons-le-Saunier, le niveau de vie était plus faible dans le sud-est de la ville, où se trouve le parc social, ainsi qu'au centre ville, contrairement aux quartiers situés au Nord et au Sud-Ouest.

## F] ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Si le pôle urbain représente une **centralité affirmée** du territoire, celle-ci est affaiblie par le **développement périurbain des activités** commerciales et économiques, qui semble encourager les habitants du territoire à délaisser le centre pour des zones périphériques plus facilement accessibles, notamment le long des axes routiers.

## a/ Emploi

Sur le territoire d'ECLA prédominant en termes de postes le **domaine public** (44,5% des postes occupés en 2021), suivi par les secteurs du **commerce** (36,6 %), de **l'industrie** (12,8%), de la **construction** (5,1%) et de **l'agriculture** (0,9 %).

**Lons-le-Saunier concentre 70,6% des postes salariés du territoire d'ECLA.** Le dynamisme de l'ensemble du territoire est ainsi étroitement lié à la capacité du pôle urbain à offrir des opportunités d'emploi, mais aussi des solutions adaptées de logements et de mobilité.

72,1% des entreprises du territoire d'ECLA comptent moins de 10 salariés. Le Département, l'hôpital et le service d'aide à la personne Abrapa Jura, ainsi que certaines entreprises industrielles majeures (Fromagerie Bel Production France, Fromagerie Lactalis de Lons-le-Saunier, entreprise Monts et Terroirs à Vevy, SKF Aerospace France) emploient plus de 250 salariés.

## b/ Commerce

Le territoire d'ECLA constitue un centre commercial pour les communes du territoire et des environs, en particulier pour les **achats de biens de première nécessité**. Pour les besoins occasionnels, les métropoles demeurent des options compétitives.

La concentration des commerces à l'ouest du territoire oblige les habitants à **traverser le pôle urbain**.

Certaines évolutions de la consommation sont observées, telles que la **croissance du commerce en ligne**, qui contribue à affaiblir le dynamisme du commerce physique.

Le territoire connaît une **vacance commerciale** et une **tendance croissante des commerces à se délocaliser du centre-ville vers les périphéries ou les zones de flux**. Le SCOT du Pays Lédonien encadre ce phénomène dans le Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) en limitant l'extension des zones commerciales, en interdisant l'installation de

commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> dans les zones commerciales et les galeries marchandes, ainsi qu'en prohibant le commerce de flux.

**Certaines zones d'activités économiques (ZAE) abritent une diversité d'activités**, comprenant à la fois du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, ce qui peut constituer un atout pour le territoire en favorisant notamment une meilleure utilisation des sols, une mutualisation de l'accessibilité et une synergie économique.

## c/ Industrie

Les **activités industrielles ou logistiques** se concentrent principalement dans le pôle urbain (2 800 emplois industriels), dans les zones de Lons-Perrigny, Montmorot et Messia-sur-Sorne et ont des besoins en foncier variables suivant leur production.

## d/ Zones d'activités économiques

Le territoire d'ECLA compte **32 ZAE**, totalisant une superficie de **357 ha**.

L'analyse des ZAE d'ECLA (*Source : Atlas des ZAE sur ECLA* réalisé dans le cadre de la révision du SCoT du Pays Lédonien) met en évidence l'existence d'un **potentiel d'accueil d'environ 58 ha** (espace en extension ou dent creuse), répartis pour 50 ha dans les ZAE communautaires et pour 8 ha dans les ZAE communales, parmi lesquelles :

- le Parc d'innovation technologique (PIT) et la ZI des Plaines à Courlaoux (26 ha) ;
- la ZAC de la Levanchée, la ZAC de Messia-Chilly et la ZI de Lons-Perrigny ;
- les sites de Chille, Villeneuve-sous-Pymont, Macornay (ZI Longefin).

Les capacités d'extension semblent conséquentes par rapport aux tendances d'artificialisation. En guise de comparaison, sur la période 2010-2020, 49 ha ont été artificialisés pour les activités économiques sur l'ensemble de l'intercommunalité, dont 35,5 ha dans les ZAE.

Certains défis ont été identifiés sur les ZAE dans l'*Atlas des ZAE* :

- amélioration de la végétalisation ;
- restauration de la trame verte ;

- désimperméabilisation des sols ;
- amélioration de la qualité paysagère et urbaine ;
- faible performance énergétique des bâtiments ;
- développement de solutions de mobilité multimodales.

## e/ Agriculture

La surface agricole utile (SAU) du territoire d'ECLA représente **6 823 ha, soit 35% de sa superficie**.

Entre 2010 et 2020, **le nombre d'exploitation a diminué** de 40%, passant de 187 à 113, poursuivant une tendance amorcée dans les années 1970. Dans la même période, **la SAU totale a diminué** de 404 ha pour atteindre 6 824 ha en 2020, quand bien même **la SAU moyenne par exploitation a presque doublé** (de 38 à 60 ha).

L'agriculture constitue une **activité économique importante** du territoire, marquée par la **diversité de ses productions** :

- la **production de lait, principalement structurée par l'AOP Comté**, est largement majoritaire sur le territoire et concentrée sur le secteur du premier plateau (de Baume-les-Messieurs à Publy) ;
- la **viticulture dans le secteur d'AOP viticole**, comprenant les deux AOC géographiques L'Étoile et Côtes du Jura, constitue le deuxième pilier agricole du territoire ;
- des productions diverses sur le reste du territoire, avec la présence d'exploitations tournées vers la production de « bovin viande ou mixte », de « volailles », de « grandes cultures », ou le « maraîchage ».

L'analyse de l'évolution de l'occupation des sols du territoire, à partir du registre parcellaire graphique (RPG), permet de spatialiser la diversité végétale cultivée :

- les **prairies** (90% de prairies permanentes, 10% de temporaires), bien représentées à l'Est du territoire, représentent en 2020 **84% de la SAU** ;
- **la SAU en céréales a diminué** entre 2010 et 2020 (12 à 10% de la SAU totale). Le RPG mentionne des cultures de printemps (orge, avoine) et d'hiver (triticale, blé tendre, orge), les principales productions étant constituées du **blé tendre, de l'orge et du maïs** ;

- la **production d'oléo-protéagineux** (essentiellement soja, tournesol et colza) se développe à l'Ouest du territoire. Elle a **augmenté** de 86 ha entre 2010 et 2020, soit une évolution de 132% ;
- si le **modèle viticole** repose majoritairement sur de petites unités de production sous forme d'**exploitations familiales**, un **phénomène de rachat du vignoble par des exploitants extérieurs au territoire**, parfois situés sur d'autres départements, est observé ;
- le **maraîchage et la production horticole progressent lentement**, en lien avec le potentiel pédo-climatique du territoire ;
- 34 exploitations sont en agriculture biologique ou en conversion, représentant un total de 1 197 ha.

## f/ Filière bois

La gestion des forêts est assurée par les propriétaires et les gestionnaires forestiers, publics et privés, dans le respect de documents cadres (code forestier, Programme national de la forêt et du bois, Directives et Schéma régionaux d'aménagement en forêt publique, Schéma régional de Gestion sylvicole en forêt privée) et en tenant compte de la **multifonctionnalité de la forêt** (fonctions économique, environnementale, sociale, de protection). Les forêts contribuent à l'existence d'une **filière économique** spécifique, qui englobe notamment les métiers de l'exploitation forestière, de la transformation du bois, de la construction-bois et du bois-énergie.

**37,6% de la forêt du territoire appartient aux communes**, est soumise au Régime forestier et gérée par l'Office national des forêts (ONF). La forêt publique est **majoritairement feuillue**, située sur des terrains peu pentus et exploitables, à l'exception de certaines parcelles situées dans des pentes au bord du premier plateau.

Historiquement, la forêt publique était gérée en taillis sous futaie, mais **les moyens d'entretien sont aujourd'hui insuffisants** pour accompagner efficacement le développement des chênes. Aussi, si sur les sols limoneux de la plaine bressane, le chêne est favorisé, accompagné de l'érable et du merisier, il se fait plus rare sur les sols calcaires peu profonds du plateau (fructification moindre du fait des températures inférieures, concurrence des ronces) et les peuplements sont classés en irrégulier en faveur de l'érable, du sapin et du frêne.

En forêt publique, le bois extrait part **pour moitié en bois d'œuvre** (grumes destinées au sciage et après transformation à la menuiserie, la construction, l'ameublement, les parquets et lambris) **et pour moitié en bois-énergie** (bûches, granulés de bois ou pellets, briques de bois reconstituées ou plaquettes forestières pour le chauffage). L'approvisionnement en bois-énergie pourrait potentiellement être développé depuis la Bresse et en redynamisant l'affouage.

Une réflexion commune a été menée entre public et privé pour l'amélioration de la desserte forestière du secteur Grusse-Bornay. Sur le reste du territoire d'ECLA, **la desserte forestière est jugée suffisante**.

**La forêt privée est extrêmement morcelée** : on recense 3 074 comptes de propriété différents sur le territoire d'ECLA, une grande majorité de micro-parcelles de surface inférieure à 1 ha, 5 propriétaires de plus de 20 ha de forêt et moins de 10 Plans simples de gestion (PSG).

Plusieurs facteurs peuvent contraindre l'accès à la ressource forestière :

- la **desserte** forestière des espaces boisés isolés, notamment dans les secteurs où les pentes sont les plus marquées ;
- le manque de **places de dépôt** ;
- la présence de **points noirs sur le réseau viaire secondaire**, comme les ponts ou les traversées de villages.

Outre le morcellement du parcellaire, la gestion de la forêt privée se heurte aux problèmes de **biens sans maître** et de **biens non délimités**, sur lesquels aucune gestion ne peut être planifiée.

De manière générale, le territoire souffre du **manque d'Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF)**, en particulier de bûcherons, de porteurs et d'ouvriers forestiers assurant l'entretien des premiers stades de développement, en raison de la faible attractivité des métiers, de leur pénibilité et d'un déficit d'image et de formation.

Conséquence des sécheresses répétées, un **dépérissement** des essences forestières est constaté depuis environ cinq ans, notamment sur le frêne, le sapin, l'épicéa, le douglas.

De manière générale, la gestion des milieux forestiers se situe ainsi **au carrefour de plusieurs enjeux** :

- la forêt est impactée par le changement climatique qui affecte sa productivité (dépérissement, mortalité...) : d'une part cela nécessite d'envisager l'adaptation des forêts à ces évolutions en termes de gestion, d'autre part cela diminue leur capacité à stocker du carbone et donc à lutter contre le réchauffement ;
- la forêt est un outil de la transition énergétique : elle contribue significativement à la séquestration de carbone dans les écosystèmes et à son stockage dans les produits bois ; elle constitue une filière énergétique à part entière et un levier important de la sortie des énergies fossiles, *via* le bois-énergie.

L'organisation territoriale de la filière bois est ainsi questionnée. Dans le cadre du programme Leader 2023-2027 du Pays Lédonien, le Clus'Ter Jura a initié en 2024 une étude structurante de 3 ans sur ce sujet, avec pour objectif d'impulser une vision partagée entre les acteurs publics et privés du territoire et de faciliter l'émergence de projets économiques locaux, accompagnés si besoin d'investissements collectifs (plateforme bois) pour rendre l'ensemble efficient.

## g/ Tourisme

Le territoire d'ECLA, qui recoupe la région touristique régionale « Pays de Lons Bresse Vignoble et Revermont », bénéficie d'une **offre touristique variée** :

- **tourisme thermal** centré autour des thermes de Lons-le-Saunier et du patrimoine lié à l'histoire du sel ;
- **tourisme de pleine nature** : à travers divers chemins de randonnée (268 km d'itinéraires de randonnée sont inscrits au PDIPR, dont 53 km de sentiers de Grande Randonnée (GR)), les voies cyclables (28 km aménagés sur voirie, dont 8 km de voies vertes dont la Voie PLM Perrigny > Revigny, la Voie bressane Lons-le-Saunier > Courlaoux, la Voie de la Bresse Jurassienne Dole > Lons-le-Saunier) et le site naturel remarquable de Baume-les-Messieurs ;
- **tourisme rural (agritourisme, œnotourisme)** : basé sur la richesse en appellations (AOC L'Étoile et Côtes du Jura pour le vin, AOP Comté et Morbier pour le fromage, AOC Volaille de Bresse pour la viande) ;

- **tourisme patrimonial et culturel**, s'appuyant sur des sites reconnus et une concentration d'édifices et de sites protégés (label « Plus beau village de France »).

Toutefois l'offre touristique est majoritairement **concentrée autour de Lons-le-Saunier** (patrimoine bâti, centre historique, lieu de naissance de Rouget de Lisle, activité thermale, musées) **et de Baume-les-Messieurs** (site clunisien, reculée, belvédères, cascades de tuf, grotte). Lons-le-Saunier constitue également le point à partir duquel les visiteurs ont la possibilité de rayonner sur toutes les activités du territoire.

La grotte de Baume-les-Messieurs est le troisième lieu le plus fréquenté du département en 2022 (58 000 visiteurs), suivi en 6<sup>e</sup> position par le Musée de la Vache qui rit à Lons-le-Saunier (43 705 visiteurs) et de l'Abbaye de Baume-les-Messieurs en 17<sup>e</sup> position (13 567 visiteurs). Tous ces sites sont en **augmentation de fréquentation** sur les dernières années. La Communauté de Communes Bresse Haute Seille a engagé une **Opération Grand Site de France (OGS)** « Vignobles et reculées » autour de Château-Chalon et la reculée de Baume-les-Messieurs afin d'améliorer l'accueil du public, ce qui à terme donnera une visibilité accrue au site.

La fréquentation touristique se caractérise par une **hyper-saisonnalité à partir de la mi-juillet et en août** (43,8% des visites annuelles sur ces deux mois), et une fréquentation variable sur les ailes de saison (presque 10% de la fréquentation annuelle sur les mois de mai et juin en fonction des jours fériés / septembre pour les groupes).

Le tourisme est identifié comme un **secteur à fort potentiel pour le territoire**. Ses attraits génèrent des **flux touristiques** qui sont sources de **retombées économiques** et risquent de s'accroître dans les années à venir.

Du fait de la présence d'une station thermale, l'Office de tourisme (OT) de Lons-le-Saunier est classé en catégorie 1. Il est également certifié « qualité tourisme » et fait l'objet d'un audit régulier qui évalue notamment ses actions en matière de **sensibilisation des visiteurs à l'éco-responsabilité** (ex : contenus du guide touristique et du site internet dédiés à la préservation de la biodiversité et de l'eau, aux économies d'énergie et au tri des déchets, aux recommandations du randonneur durable, information

sur les moyens de se rendre et de circuler sur le territoire en utilisant les transports en commun ou toute forme de circulation douce).

## G] AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



### a/ Urbanisme

Le territoire d'ECLA est le support d'une **urbanisation contrastée**, dans laquelle on distingue (armature territoriale du PLUi-HM d'ECLA) :

- le pôle urbain (3 communes : Lons-le-Saunier, Montmorot, Perrigny) ;
- les bourgs relais (5 communes : Courlaoux, Courlans, Messia-sur-Sorne, Macornay, Conliège) ;
- 24 communes rurales.

23 communes du territoire disposent d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), 3 sont régies par une carte communale et 6 relèvent du Règlement National d'Urbanisme (RNU). **En 2023, ECLA a lancé l'élaboration du PLU intercommunal Habitat Mobilité (PLUi-HM)** qui devra être compatible avec le SCoT du Pays Lédonien, actuellement en cours de révision (SCoT3) pour prendre en compte le nouveau périmètre du SCoT, un contenu modernisé et les nouvelles obligations réglementaires en matière de lutte contre l'artificialisation des sols issues du SRADDET BFC et de la loi Climat et résilience. En 2028, ce document unique, co-construit avec les communes membres, aura vocation à remplacer les documents d'urbanisme communaux (PLU, cartes communales et règlement national d'urbanisme).

Dans le cadre d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) et du programme « Action cœur de ville », ECLA pilote une **Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouveau urbain (OPAH-RU)** ciblée sur les centres villes de Lons-le-Saunier, Montmorot et Perrigny. Ce programme permet aux propriétaires et investisseurs privés de bénéficier d'**aides financières à la réhabilitation** sur la période 2021-2026 (objectif : rénover 230 logements dégradés ou vacants d'ici 2027). Un volet coercitif, au travers du lancement d'une **Opération de restauration immobilière (ORI)**, sur un périmètre plus resserré que l'OPAH-RU, a été

décidé par ECLA fin 2024 afin de permettre à la collectivité d'enclencher la réalisation de travaux importants de réhabilitation d'immeubles ou d'îlots dégradés lorsqu'elle fait face à des situations de blocage avérées de la part des propriétaires.

La richesse patrimoniale bâtie du territoire repose sur l'existence de plusieurs **monuments historiques protégés** (sites classés, sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables, petit patrimoine...) qui peuvent induire un zonage réglementaire sur leurs abords.

### b/ Artificialisation des sols

**En 2017, 5,9% de la surface du territoire d'ECLA est artificialisée** (Source : OCS GE 2017).

**Entre 2009 et 2023, 214 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) ont été artificialisés** (Source : Cerema). Cela représente 1,1% du territoire et plus de 62,6 m<sup>2</sup> par habitant. Le rythme d'artificialisation, de 4,5 m<sup>2</sup>/hab/an, est **supérieur à la moyenne nationale** de 3,9 m<sup>2</sup>/hab/an. Le bilan de la consommation foncière produit par la Pays Lédonien dans le cadre de la révision de son SCoT indique quant à lui une **consommation foncière sur la période 2010-2020 de l'ordre de 160 ha sur le territoire d'ECLA** (132 ha dans la nouvelle définition de l'artificialisation).

64% de cette consommation s'est faite sur des terres agricoles, à destination de zones d'**habitat** (61 ha), d'**activités économiques** (48 ha) ainsi que d'**infrastructures** (43 ha), en lien avec la mise en œuvre du contournement ouest de Lons-le-Saunier à partir de 2015.

La consommation d'espaces NAF est plus marquée à l'Ouest du territoire d'ECLA (Courlaoux, L'Étoile, Messia-sur-Sorne, Montmorot) ; à Lons-le-Saunier, l'artificialisation s'est essentiellement faite sur des dents creuses.

Le SCoT3 définit la répartition de l'enveloppe foncière disponible entre les 4 EPCI qui composent le Pays Lédonien sur la période 2021-2045 (notion de consommation foncière entre 2021 et 2031, d'artificialisation de 2031 à 2045). Le territoire d'ECLA dispose de 155 ha, à répartir selon les postes (habitat, économie, infrastructures) et à territorialiser (à l'échelle de l'armature territoriale puis des communes).

## c/ Typologie d'habitats

En 2021, le territoire d'ECLA compte **20 191 logements**, soit 2,9% de plus qu'en 2015 (*Source : INSEE*).

**Le parc de logements est relativement ancien** : près de la moitié des constructions sont antérieures à 1970, et **les trois quarts datent d'avant 1990**. Les logements très anciens (antérieurs à 1919) représentent 13% du parc bâti. Les logements construits entre 1948 et 1975 sont globalement plus énergivores que ceux respectant la première réglementation thermique de 1974. Les murs des logements datant d'avant 1948, constitués de matériaux locaux, possèdent une grande inertie qui les rend souvent plus performants que les logements construits entre 1948 et 1975.

La **répartition maisons/appartements est équilibrée** (47,6%/51,8%). L'habitat collectif est principalement présent sur la commune de Lons-le-Saunier, où les appartements représentent 79% du parc en 2020.

Plus de la moitié des résidences principales sont occupées pour leurs propriétaires. L'offre de location est principalement localisée dans le pôle urbain (notamment logements sociaux). **Le taux de résidences secondaires est faible** (4,9% soit 983 logements : territoire résidentiel), tandis que **le taux de vacance est élevé et en augmentation** (11,3% soit 2 277 logements), **sauf dans le parc social** (2,7%). Les logements vacants sont répartis sur l'ensemble du territoire, avec un nombre nettement plus important à Lons-le-Saunier (1430) et Montmorot (238).

L'étude sur les copropriétés menée par Urbanis dans le cadre de l'ORT fait état de **530 copropriétés regroupant 4 898 logements** à Lons-le-Saunier et Montmorot (77% ont moins de 10 logements, 49% moins de 5 logements).

**3 212 logements sociaux** sont recensés sur le territoire d'ECLA, dont 2 916 sont situés à Lons-le-Saunier. Malgré des programmes de travaux réalisés par les bailleurs publics, l'ancienneté du parc peut entraîner des **problèmes de performance énergétique**, près de 10% du parc étant en classes énergétiques E, F et G, et seulement 6,3% dans les classes A et B.

Sur la période 2012-2023, la commune de **Lons-le-Saunier a produit le plus de logements** (227 logements commencés en 12 ans), suivie de Courlaoux (43) et Montmorot (34), en quasi-totalité des **maisons**

**individuelles**. Le SCoT actuel affiche un **objectif de production de logements pour ECLA de 3 400 logements** dont 400 logements à réhabiliter et 400 logements vacants à remettre sur le marché.

La taille des logements a connu une légère baisse depuis 2009.



## H] ÉQUIPEMENTS

ECLA est un territoire relativement **bien pourvu en équipements**, notamment la ville de Lons-le-Saunier, qui dispose d'infrastructures et de services ayant parfois une influence au-delà de la communauté d'agglomération, en particulier en matière de santé, de commerces et d'enseignement.

### a/ Enseignement

Le territoire compte **54 établissements scolaires** : majoritairement des écoles élémentaires ou des regroupements pédagogiques, parfois en partie extérieurs à ECLA (comme Hauteroche, qui regroupe les enfants de l'Est du territoire), 4 collèges (Lons-le-Saunier), 6 lycées (Lons-le-Saunier, Montmorot), 2 centres de formation des apprentis (Gevingey, Montmorot) et 1 centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (Montmorot). Les étudiants viennent principalement de Franche-Comté.

### b/ Sport et culture

**La répartition des équipements sportifs et culturels est équilibrée sur le territoire d'ECLA**. Lons-le-Saunier dispose notamment du centre nautique Aqua'Rel, de la Cité des Sports et de la majeure partie des équipements culturels (Centre Culturel Communautaire des Cordeliers, musée, espaces événementiels de Juraparc et du Boeuf sur le Toit...).

### c/ Santé

Sur le territoire d'ECLA, on dénombre **38 établissements de santé, principalement concentrés dans la ville-centre de Lons-le-Saunier**, où se

trouvent l'hôpital (dont un service d'urgences), deux cliniques, la maison médicale de garde, une maison de santé pluri-professionnelle aux Mouillères, un centre de santé polyvalent (Mutualité Française du Jura), ainsi que 20 des 28 médecins généralistes d'ECLA, pour la plupart installés en cabinets médicaux (dont une antenne de la Maison de Santé de Bletterans à Montmorot).

Suite au départ à la retraite de 6 médecins au cours des cinq dernières années, le territoire d'ECLA compte 6,2 médecins généralistes pour 10 000 habitants, soit la plus faible densité à l'échelle du Pays Lédonien. **L'offre sanitaire et médico-sociale de premiers recours paraît donc fragile**, d'autant que le territoire est confronté au **vieillessement des professionnels de santé** (33% des médecins ont plus de 60 ans). Ces dernières années, au moins une dizaine de jeunes médecins sont venus pratiquer sur le territoire, dans le cadre de remplacement ou d'installation (dont un projet de création de cabinet).

**L'offre de soins de second recours (médecins spécialistes) est quant à elle très faible** et concentrée sur la ville centre (ex : un médecin allergologue, un médecin pneumologue installé récemment en ville).

Enfin, le **vieillessement de la population** soulève des questions sur l'accessibilité des pôles de santé, notamment en termes de mobilité. Une **Maison Sport Santé**, portée par l'EPGV 39 basée à Lons-le-Saunier, propose un bilan et des séances de pratique sportive adaptée pour les personnes envoyées par un médecin. La **télé-médecine**, en développement, peut constituer une réponse aux problèmes de mobilité des patients pour certaines disciplines.

À l'échelle du Pays Lédonien, le territoire d'ECLA se démarque également par une **précarité importante dans l'accès au soin des populations vulnérables**.

L'implantation d'une plateforme pharmaco-logistique est en projet. Elle servira de base commune de stockage et de préparation de commandes pour les activités de magasin général et de pharmacie, à l'échelle du Groupement hospitalier territorial du Jura.

## d/ Information et communication

Le territoire d'ECLA bénéficie d'une **bonne couverture internet**, avec la généralisation de la 4G et le déploiement de la fibre optique dans la majorité des communes. Cette bonne couverture numérique favorise l'adaptation aux nouvelles formes de travail, telles que le télétravail, et améliore également l'accessibilité aux services qui se sont orientés vers la dématérialisation.

### I] MOBILITÉS

#### a/ Réseau routier

Le territoire d'ECLA est traversé par des **axes routiers majeurs** (autoroute A 39, routes départementales 678, 1083, 52, 471) qui drainent des flux importants.

Il est **fortement polarisé autour de son pôle urbain**, entraînant de nombreux **déplacements principalement effectués en voiture**, mode de transport adapté aux besoins et contraintes du territoire (relief).

Le réseau routier est majoritairement construit **en étoile autour de Lons-le-Saunier**, avec des routes départementales traversant la centralité du pôle urbain, ce qui est source de nuisances (congestion, bruit). Des projets de refonte du plan de circulation de Lons-le-Saunier et de requalification de certains axes structurants sont en projet pour améliorer la situation.

Depuis 2003, ECLA possède la compétence « Voirie » et assure de ce fait l'entretien de 323 km de voirie communale.

Depuis 2021, Lons-le-Saunier s'est dotée d'un plan de hiérarchisation de ses voiries (fonctions « transit » ou « desserte », correspondant chacune à une largeur de chaussée et une vitesse réglementée spécifiques). L'ensemble des axes de desserte, soit 80% du réseau viaire de la ville, est réglementé en zone de circulation apaisée ; c'est également le cas de l'ensemble de la commune de Montmorot.

## b/ Circulation automobile

44,6% de la consommation d'énergie liée au transport est due aux **véhicules particuliers**, 38,9% aux **poids lourds**.

En 2016, 51,3% des ménages possèdent **1 voiture**, 32,4% **2 voitures ou plus** et 16,4% des ménages **n'en possèdent pas**, ces chiffres étant relativement stables dans le temps sur le territoire d'ECLA.

En 2018, 1,4% de la population d'ECLA est située à **plus de 15 minutes en voiture des équipements et services intermédiaires**, 0,5% à **plus de 7 min**.

Le réseau de bornes de recharge électrique est peu développé sur le territoire d'ECLA et concentré sur Lons-le-Saunier. Deux stations GPL sont disponibles dans le pôle urbain.

## c/ Transports collectifs

Jusqu'à peu, le manque de lisibilité, de communication et de cohérence dans l'offre de mobilité constituait un défi majeur à relever pour favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Depuis l'été 2024, ECLA délègue la compétence « transport public de voyageurs » à la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté *via* une obligation de service public (OSP) qui regroupe un **bouquet de services de mobilité, ECLA Mobilités** : 4 lignes urbaines régulières (ainsi qu'une navette Cité des Sports en période scolaire), un service de transport à la demande accessible PMR, 15 bus et navettes vers les établissements scolaires (dont certains électriques), 20 vélos à assistance électrique en location longue durée 3 ou 6 mois pour les résidents d'ECLA, un service en ligne de calcul d'itinéraire, des tarifs avantageux pour les résidents d'ECLA, un réseau fonctionnant du lundi au samedi toute l'année sauf jours fériés, des correspondances avec le réseau régional Mobigo. L'ensemble de ces services est valorisé au sein de la Maison des Mobilités implantée à la gare de Lons-le-Saunier.

La Région Bourgogne Franche-Comté complète ces services au moyen de **lignes de bus régulières Mobigo** et un service de **transport à la demande** desservant Lons-le-Saunier depuis cinq communes situées au nord de l'agglomération (TAD 379).

## d/ Intermodalité

La **gare** de Lons-le-Saunier constitue un point d'arrivée et de départ en direction des grandes agglomérations telles que Lyon, Bourg-en-Bresse et Besançon, mais aussi le Revermont. La desserte des modes alternatifs depuis la gare a été améliorée afin de faciliter l'intermodalité.

En parallèle, un partenariat a été conclu par ECLA avec Blablacar Daily pour inciter au **développement du covoiturage**.

Les **cheminements piétons** sont peu développés en dehors des centres urbains, les trottoirs peu qualitatifs et les traversées de carrefours difficiles.

Un **réseau de voies cyclables** de 28 km sillonne le territoire, aménagé sur voirie dans l'aire urbaine (zone de rencontre, double-sens cyclable, bande cyclable, piste cyclable), comprenant également 8 km de voies vertes permettant de rallier Revigny (Voie PLM), Courlaoux (Voie bressane) et Dole depuis Courlans (Voie de la Bresse Jurassienne).

Le **manque d'interconnexions** entre les principaux pôles générateurs d'emplois, les équipements publics et les habitations constitue encore un défi à relever pour améliorer la fluidité des déplacements, notamment pour les piétons, les cyclistes et les usagers des transports en commun. Un **Plan de Déplacement Inter-Établissement (PDIE)** et un **Plan de Déplacement des Établissements Scolaires (PDES)**, ainsi que des équipements spécifiques (jalonnage en centre ville, stationnements tels qu'arceaux, abris couverts, locaux à vélo fermés et sécurisés) ont été déployés ces dernières années pour répondre à ces enjeux de mobilité.

## e/ Mobilité professionnelle

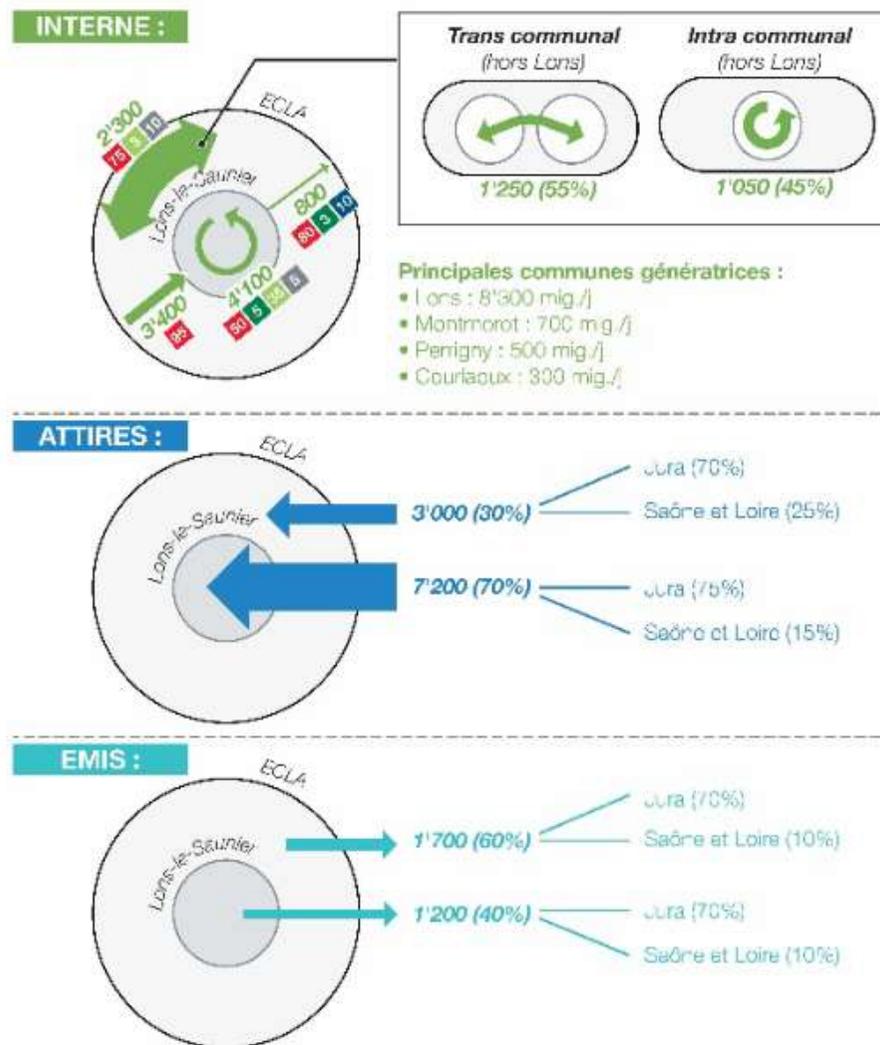
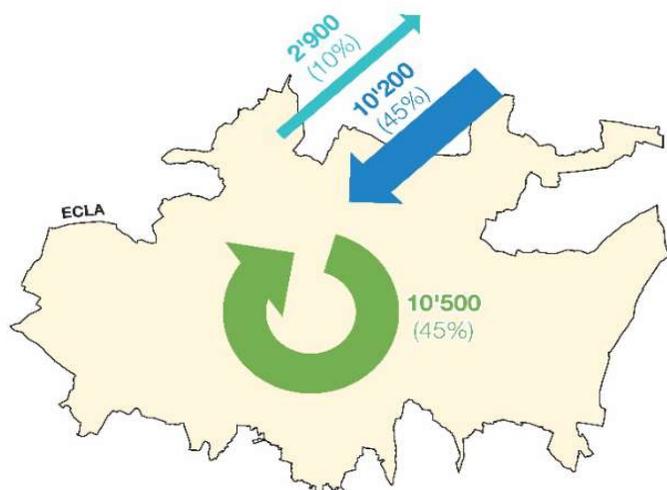
80% des résidents d'ECLA travaillent également au sein du territoire, ce qui témoigne d'un fort ancrage local.

Un volume équivalent de navetteurs provient de l'extérieur de la communauté d'agglomération, ce qui traduit la **forte attractivité de l'agglomération en termes d'emploi, d'équipements et de services** (50% de la population, 70% des emplois, nombreux équipements et services). Les communes émettrices et réceptrices sont à plus de 70% jurassiennes.

21,8% des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

L'utilisation de la voiture prédomine pour les déplacements domicile-travail internes au territoire d'ECLA, même dans la ville de Lons-le-Saunier. La **marche à pied** est choisie par 35% des navetteurs à l'intérieur de la ville préfecture. **Transports en commun et vélo** constituent des moyens de transport marginaux pour les navetteurs au sein d'ECLA, sauf pour les personnes qui résident à Lons-le-Saunier et travaillent dans une autre commune d'ECLA (10% de part modale).

Un **Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)** a été élaboré à l'échelle du territoire d'ECLA en 2023 afin de réduire les impacts environnementaux de la mobilité professionnelle, tels que les émissions de GES et la congestion routière, tout en améliorant la qualité de vie des employés et en optimisant les déplacements.

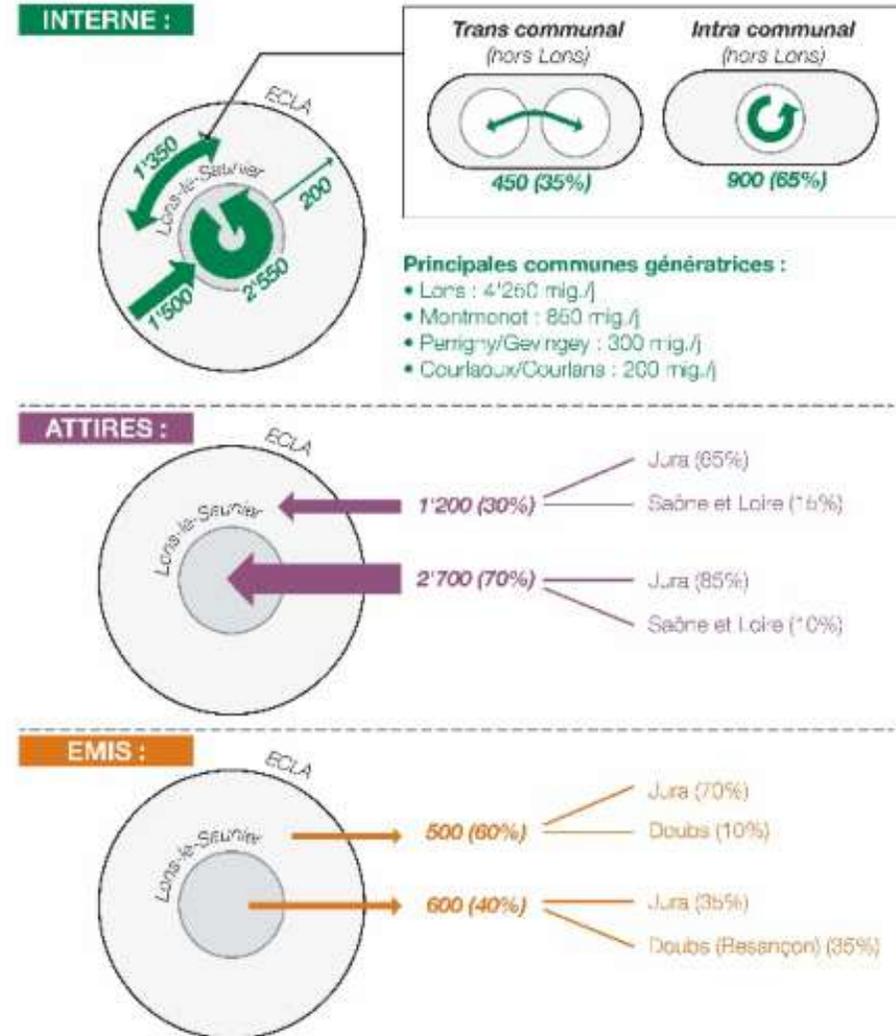
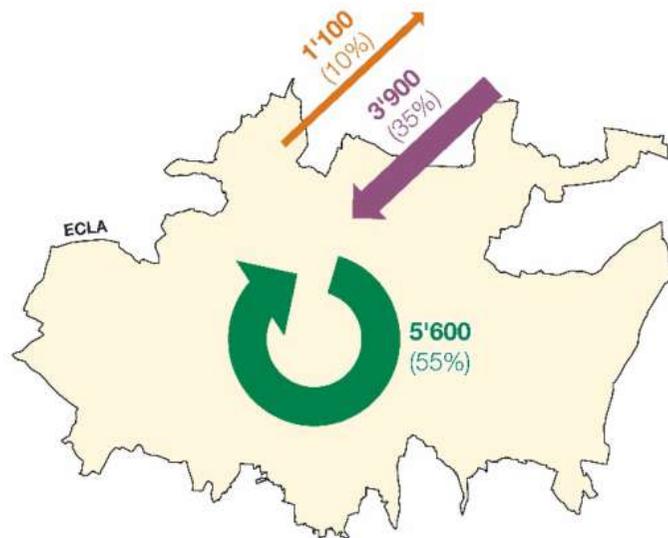


Mobilités professionnelles en lien avec ECLA (2020)  
Source : INSEE, Diagnostic mobilités PLUI-HM ECLA

## f/ Mobilité scolaire

Les déplacements scolaires représentent **30% du total des déplacements pendulaires** professionnels et scolaires. ECLA attire les scolaires, avec seulement **10% des déplacements se dirigeant vers l'extérieur** du territoire. **32% des déplacements scolaires sont intra-communaux**. Les répartitions modales concernant les mobilités scolaires ne sont pas connues.

Un **Plan de Déplacement des Établissements Scolaires (PDES)** est en cours de réalisation à l'échelle d'ECLA, qui vise à améliorer la sécurité des déplacements autour des établissements scolaires, à réduire les embouteillages aux abords des écoles, à promouvoir l'activité physique chez les élèves, tout en contribuant à la réduction des émissions de GES et à la préservation de l'environnement.



Mobilités scolaires en lien avec ECLA (2020)

Source : INSEE, Diagnostic mobilités PLUi H-M ECLA

## g/ Mobilité touristique

La mobilité touristique repose majoritairement sur la **voiture individuelle** et de manière marginale sur le **train** pour un public de curistes et de randonneurs en itinérance.

La demande touristique en matière de **mobilités alternatives à la voiture individuelle est forte**, en particulier pour les visiteurs citadins habitués aux services de transport réguliers, fréquents et diffus sur leur territoire d'origine. L'offre du réseau de transport régional Mobigo fonctionne quant à elle principalement en période scolaire et selon des horaires/sens de circulation qui coïncident peu avec les flux touristiques. Ainsi, Baume-les-Messieurs, pôle touristique majeur du territoire d'ECLA, bénéficie d'une **accessibilité multimodale limitée** du fait de son éloignement de la ville-centre ; il en est de même pour les destinations phares extérieures telles que les cascades du Hérisson et les lacs du premier plateau jurassien.

Des **transports dédiés aux flux touristiques** ont été mis en place par le passé (bus à la demande par ECLA, navette touristique par Transarc) mais rapidement arrêtés en raison du faible nombre de passagers et du manque de rentabilité.

Le **tourisme d'itinérance**, qui emprunte notamment les voies vertes et véloroutes du territoire, est un secteur en fort développement ces dernières années.